

Conseil municipal du 1 avril 2016

La séance du conseil commence à 18 heures 30.

Monsieur le maire préside et il contrôle la présence des membres du conseil. Un seul conseiller sera absent : M. PASSERON Pierre.

Le quorum est donc respecté (10 membres élus/11).

Le secrétaire de séance sera M. JACQUOT Jean-claude

La secrétaire de mairie sera présente en raison de l'ordre du jour qui présentera la clôture budgétaire de l'exercice 2015.

Monsieur le maire explique qu'il a souhaité réunir deux conseils municipaux sous quinze jours d'intervalle pour débattre, valider le compte administratif 2015 et, permettre de préparer plus sereinement le budget prévisionnel pour 2016.

Le bilan de l'exercice du compte administratif de 2014 avait été lourd de débats et les engagements prévisionnels pour 2015, en raison des investissements sur le cœur du village, de la diminution des dotations et de la compréhension du schéma financier, ont sensiblement freiné les projets (numérotation des habitations, le choix du nom des rues et du réaménagement de la salle des fêtes) souhaités par l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le maire explique donc que, lors du prochain conseil municipal fixé le 15 avril 2016, le conseil municipal sera en capacité d'adopter un budget prévisionnel pour 2016 en adéquation avec les ambitions politiques qu'il a tenu aux habitants du village.

La secrétaire de mairie nous présente un compte administratif arrêté au 31 décembre 2015. Avec un solde bancaire de 226 852,51 €, avec un compte d'investissement déficitaire de 13 952,59 euros et un compte de fonctionnement excédentaire de 41 172,45 € soit un résultat positif de 27 219,86 € avec un excédent de financement de 79 208 €.

Les soldes de clôture des comptes d'investissement et de fonctionnement sont respectivement de 117 714,55 € et 108 699,50 €.

Sur le compte d'investissement clôturé à 117 714,55 €, nous notons qu'il reste à réaliser, en dépenses 90 000 € et en recettes 51 494 €.

Sur les 90 000 € de dépenses :

- 60 000 € seront remboursés cette année 2016 car ils viennent en échéance du prêt à acquitter pour l'opération cœur de village. Une opération comptable qui a permis, en payant seulement les intérêts à régler, d'attendre le solde des subventions pour s'acquitter totalement de ce prêt cette année.
- 15 000 € correspondent à un investissement voté par le conseil pour des réfections de peinture et de chenaux sur nos bâtiments communaux.
- 10 000 € émane d'une vente de bois sur le hameau de la bêcherie qui permettra de refinancer une opération de reboisement à la bêcherie, investissement adopté antérieurement par le conseil.
- 5 000 € concernent un projet de lampadaire à la bêcherie et la remise en état du réseau existant.

Sur les 51 494 € en recettes :

- 51 494 € correspondent au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), pour résumer, c'est une compensation de la TVA acquittée sur des travaux d'investissement en 2013 que l'on rembourse à exercice comptable 2013 plus 2 ans soit l'exercice 2015. Sur l'exercice 2016, ce FCTVA sera calculé sur les travaux d'investissement de 2014.

Sur ce compte de fonctionnement, on peut apporter les informations suivantes :

- 3 opérations (15 000 + 10 000 + 5 000 = 30 000 €) sont des opérations budgétisées mais, elles doivent trouver leurs formalités dans une pré-facturation à ce jour non écrite (devis signé).

- Si le compte présente un excédent de financement 79 208 € avec le cumul des comptes administratifs de ces dernières années, il faut rester prudent par rapport aux dépenses engagées et aux recettes attendues. Une provision de 27 219 € (résultat de l'exercice) nous permet, à la date d'aujourd'hui, d'engager le montant de cette somme dans un projet d'investissement (l'argent est réel). Pour les 51 494 €, ils permettront de réfléchir à des projets qui s'étaleront dans le temps, lors de leurs encaissements.
- On peut retenir, sans pour autant se satisfaire de cette situation excédentaire, que notre commune ne présente aucune dette et, elle peut se permettre à nouveau de concrétiser des projets que nous avons tant tardés à mettre en place.

Sur le compte de fonctionnement clôturé à 108 699,50 €, nous avons relevé, lors de l'analyse par chapitre, quelques consommations de crédit qui pourraient être étudiées pour réduire au plus juste nos coûts de fonctionnement. On note des dépenses imprévues de l'ordre de 13 000 € (des frais approuvés par le conseil municipal, matériel école, remorque pour le tracteur...). Nos charges en personnel, sans être excessives, sont calculées pour maintenir un entretien et un service public dans notre commune.

Pour conclure sur le vote de l'exercice administratif 2015 de la commune, le budget nous a été présenté par chapitre pour le compte de fonctionnement et par opération pour le compte investissement.

De nombreux chapitres et opérations ont été débattus au sein du conseil municipal apportant à chaque fois un éclairage au plus juste des choix faits et, de nouvelles perspectives pour l'adoption du budget prévisionnel 2016 lors du conseil municipal le 15 avril.

Monsieur le maire propose d'adopter le compte administratif 2015.

Le conseil municipal en présence du maire adopte à l'unanimité des membres présents (10 membres élus avec le maire sur 11) le compte administratif 2015 de la commune.

Le maire se retire de la salle du conseil et le compte administratif 2015 sera validé à l'unanimité des membres présents soit 9 membres élus sur 11.

Le compte administratif 2015 est adopté.

Un bref débat est fait sur l'utilisation du tracteur de la commune et de son coût d'exploitation. Si le conseil municipal a des avis divergents quant à l'utilisation du matériel communal, il se rassemble pour dire que des moyens existent pour mutualiser des moyens tant matériels que financiers pour réduire ou optimiser les services rendus.

Un conseiller nous fait part que la commune de Baudrière utilise le matériel de la CUMA (une Coopérative à Utilisation de Matériel Agricole) qui permet une utilisation en commun de tous les moyens propres à faciliter ou à développer une activité économique. On peut imaginer que des nouveaux services ou une amélioration des entretiens communaux, puissent se réaliser sous un coût financier modéré et, peut-être avec une participation de certains habitants de la commune contraints par des mesures réglementaires. Cet échange reste du domaine d'une volonté commune de réduire nos coûts de fonctionnement mais aussi de renouer fortement avec les besoins exprimés par nos concitoyens.

Un conseiller émet l'idée qu'une baisse des impôts seraient peut être envisageables en raison du fort taux d'investissement que possède notre commune. Si cette idée réjouit la plupart d'entre nous, nous devons rester prudent quant à ce taux d'investissement qui provient en partie du FCTVA (récupération de la TVA sur les travaux fait à l'occasion des travaux pour le cœur du village en 2013) et, comme nous le fait remarquer M. le maire, que la commune de La Frette avait déjà réduit ses impôts en raison d'un transfert de compétences sur la communauté de communes.

M. le maire nous précise que nous débordons un peu sur les débats du prochain conseil municipal et nous présente le point suivant qui concerne **le projet piscine des enfants de l'école**.

Lors d'un conseil d'école, il a été présenté le souhait d'une dizaine de sortie des enfants de l'école à la piscine. Ce projet s'oriente vers trois piscines (Tournus, Pont de Vaux et Louhans). La piscine de Tournus n'étant pas couverte, l'option envisagée serait donc Louhans ou Pont de Vaux. Une participation des communes du regroupement sera nécessaire en raison des coûts financiers importants (transport, maître nageur...).

Le maire nous demande, pour accord, lors d'une prochaine réunion, notre décision quant à cette participation financière qui reste à définir, mais qui se fera au prorata du nombre d'enfants du village. Le conseil municipal donne son accord de principe à M. le maire qui s'engage à nous donner très prochainement le coût exact de notre participation à ces sorties à la piscine.

Les affouages à la Bêcherie concerne la parcelle N°10 d'une surface de 1.28 hectare. Les délais d'exploitation sont fixés pour l'abattage des taillis et des futaies au 15 avril 2017 et, pour le débardage au 15 octobre 2015. C'est sous la responsabilité de 3 garants du hameau de la bêcherie qu'il faudra réunir avant l'été, pour formaliser la répartition de ce bien de section. Une information sera faite aux habitants de ce hameau afin qu'ils viennent s'inscrire à la mairie, en sachant que chaque résident a le droit à 8 moules de bois (environ 20 stères).

Ces biens de section, certes inégalitaires entre hameaux et habitants du village, font polémique. Sans une modification du code rural rien n'est envisageable pour qu'ils soient de la seule propriété de la commune et, que chaque habitant de La Frette puisse en bénéficier sous le même régime. Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, l'exploitation de ces biens de section permet à la commune de récupérer la valeur du bois de service (bûle de bois) et le bois de chauffage revient aux habitants du hameau concerné.

Les frais de scolarité. La commune a reçu un courrier de la mairie de Cuisery concernant la prise en charge d'un enfant de la commune dans une école spécialisée d'un montant de 350 € pour les frais de scolarité. C'est dommage que la mairie ne fût pas avisée de ce placement. La commune acquittera donc ses frais de scolarité.

Un point sur l'élagage. Le maire est ravi de l'avancée des élagages des bords de route et, il regrette qu'il n'ait pas envoyé plutôt ce courrier collectif fait à l'ensemble des habitants de la commune. Un nouveau point sera fait en début d'été et, des mesures, si nécessaire, seront de nouveau adoptées.

Dans le même registre, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à vendre le bois sur deux petites parcelles (à la sortie de bourg juste après le chemin de la Grange des Bois et, vers la desserte entre chez M. Mauchamp Henry et la bêcherie) pour satisfaire aux mêmes règles imposées aux habitants. Le conseil ne s'oppose pas à ces coupes.

Un bulletin d'information sera déposé dans chaque boîte aux lettres pour prévenir chaque habitant qui serait intéressé par cet achat de bois et, lui demander, de venir se présenter à la mairie.

A cette information sera ajoutée la proposition, déjà validée par le conseil municipal, de vendre l'ancienne remorque du tracteur sous la forme du tirage au sort d'un habitant de La Frette (exclusivement de la commune) pour une valeur de 100 €.

Le cimetière, le carré nord et autour de l'église, la reprise des concessions à l'abandon est actée. Les panneaux seront donc retirés.

Il nous restera à finir du jardin du souvenir jusqu'au champ en bas. Un constat d'abandon sera établi avec un conseiller et l'employé communal et, dans trois ans les concessions abandonnées pourront être reprises.

La partie qui pourra être reprise en fin d'année sera des grandes portes de l'église au jardin du souvenir, le premier constat ayant été fait, un deuxième constat sera de nouveau réalisé et les concessions abandonnées seront disponibles.

Ces actions de reprise de concessions abandonnées nous permettront de libérer des espaces qui nous éviteront de réaliser une extension du cimetière.

Dans un premier temps la gestion des concessions se fera sur papier. Néanmoins, un fichier de gestion sera élaboré en attendant d'étudier la possibilité d'une gestion informatisée. Notre commune adhère à l'Agence de GEstion et Développement Informatique (AGEDI) qui nous fournit déjà le logiciel de comptabilité, nous leur demanderons de nous faire un devis pour inclure la gestion des concessions.

Le site internet : www.lafrette71.fr

Son développement progresse lentement en raison de contraintes techniques et d'une évolution de son architecture pour s'adapter au plus juste des besoins recherchés. Ces désagréments passés permettront de mettre en place un service public en ligne en offrant la possibilité aux habitants de saisir directement leurs demandes.

Si son coût n'est que de 1 € par habitant et par an, adhérer à e-bourgogne nous permet de bénéficier d'un générateur de site et d'une multitude de services annexes mais, en contrepartie, il demande beaucoup d'investissements pour animer et rendre attrayant ce site. Il peut être le moyen de communication qui nous rapprocherait et qui permettrait à chacun de faire connaître ses souhaits.

S'inscrire à la newsletter doit devenir le réflexe de chaque habitant pour nous permettre la diffusion d'un bulletin municipal électronique et, une version papier pour ceux que nous n'aurons pas recensé.

Le conseil municipal fait la synthèse de son activité depuis les 2 ans qu'il est élu. Le constat divise fortement. Le manque de lisibilité, d'échange de communication et la concrétisation des projets qui s'éternisent, font naître un sentiment de frustration. Les échos négatifs fondés ou non-fondés, renvoyés par certains habitants, viennent parasiter l'engagement du conseil municipal.

En effet, même si rien n'est visible, il ne faut pas oublier les commissions et les discussions qui ont pu avoir lieu. Des sujets comme les travaux du haut débit, le site internet, le projet des rues, le fleurissement du village, le projet de rendre plus pratique la salle des fêtes à la location, une politique dynamique pour gérer au mieux nos dépenses de fonctionnement (bâtiments communaux), une bataille et des négociations pour le maintien de l'école au village et de mesurer pleinement l'impact financier de nos décisions, prouvent que nos ardeurs sont toujours aussi vives de réussir.

Un calendrier prévisionnel des conseils municipaux est établi :

- Vendredi 15 avril à 18 heures 30.
- Vendredi 27 mai à 18 heures 30
- Vendredi 2 septembre à 18 heures 30
- Vendredi 14 octobre à 18 heures 30
- Vendredi 25 novembre à 18 heures 30
- Vendredi 20 janvier 2017 à 18 heures 30

Les vœux du maire sont planifiés le samedi 7 janvier 2017.

Dans le cadre du fleurissement du village, des devis nous sont présentés. Le conseil municipal valide le principe que la commission fleurissement engage la somme de 400 € pour fleurir les buttes de terre qui ont été aménagées à cet effet.

Dans le cadre du projet des rues. Le conseil municipal du 27 mai sera amené à valider le travail qui se réalisera en amont lors de la commission « nom de rues ».

Le maire lève la séance à 21 heures 30. Prochain conseil municipal, le 15 avril 2016.